Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 022-212200265-20260622-DELIB_2026_23-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CALORGUEN
(Côtes-d'Armor)

Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le VINGT-SIX MAI à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de CALORGUEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick LUCAS, Maire.

Date de la convocation : 19 mai 2026.

Présents : **Mesdames et Messieurs** M. Yannick LUCAS, Mme Soizic LELANDAIS, Mme Stéphanie VANHOOVE, M. Pascal LAGUETTE, M. Alexandre HINAULT, Mme Virginie FINET, Mme Christelle L'HERMITTE, Mme Réjane DELAUNEY, Mme Clarisse LENORMAND, M. Frédéric ROBERT, M. Erwan BEAUCHESNE, M. Jérôme BONJOUR, Mme Céline METAYER, et Mme Soizick MOYON.

Absents Excusés : M. Vincent ATTORRESI

Procurations : Sans

Secrétaire de Séance : M. Frédéric ROBERT

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 avril 2026.

2026-23 : REVISION DES TARIFS SALLE DES FÊTES et SALLE DES ASSOCIATIONS

Monsieur Le Maire rappelle les conditions actuelles des mises en location, et propose les modifications suivantes : la création d'un tarif à l'heure de 7 euros, pour les associations basées hors de la commune de Calorguen, sur une amplitude allant du lundi midi au vendredi midi.

Après débat, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir passer au vote à main levée.

Les résultats du vote sont les suivants : 14 votants ; 14 : POUR ; 0 : Contre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par **14 voix POUR**,

ACCEPTE que les conventions de location de salles soient modifiées en ce sens à compter du 1er septembre 2026.

Transmis en préfecture et rendu exécutoire ;
A Calorguen, le 22 juin 2026

Le Maire,
M. Yannick LUCAS

Le Secrétaire de Séance,
M. Frédéric ROBERT